Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mi temps thérapeutique

Par Althina

Bonjour

Ma demande concerne les congés maladie qui interviennent dans l'impossibilité de prendre sa retraite pour carrière longue si on dépasse 360 jours d'arrêt pendant toute sa carrière.(4 trimestres max)

Est qu'un mi temps thérapeutique est considéré comme des jours d'arrêt maladie qui viendrait compromettre la retraite pour carrière longue ?

je ne trouve nul part cette information même pas auprès de ma RH! Si quelquefois vous pouvez me renseigner, ou me dire où je peux avoir cette information de source sûre.

je vous remercie d'avance.

Par kang74

Bonjour

Un MTP est un temps partiel pour la retraite .
Vous cotisez dans la limite des plafonds de rémunération nécessaire pour valider un trimestre .
Quel age avez vous ?
Car il y a plusieurs façons de partir plus tôt, notamment pour raisons de santé .

Je vous conseille de faire l point avec la carsat .